

Intéressement : nous négocions pour vous !

L'intéressement est un outil de redistribution qui se veut souple dans son contenu et qui doit permettre aux partenaires sociaux de trouver un juste équilibre économique et social sur les 3 thèmes essentiels que sont :

1. La définition de **l'enveloppe à distribuer**
2. La définition des **critères de déclenchement** de cette enveloppe
3. Les **modalités de répartition** de cette enveloppe vers les salariés.

Nos axes de négociations sont regroupés autour de ces 3 thèmes :

1. Une enveloppe d'intéressement qui se calcule sur une base plus juste que la Masse Salariale

A ce jour, l'enveloppe distribuée correspond à un pourcentage de la Masse Salariale de chaque entité, ce qui ne nous semble pas juste. FO considère que la notion d'activité serait une base de calcul plus pertinente.

2. Des critères de déclenchement qui impliquent les salariés sans les sanctionner.

Le sujet Sécurité, bien qu'essentiel dans notre politique sociale, **ne doit plus être un élément punitif dans notre accord d'intéressement**. FO demande la suppression du malus.

3. Une règle de distribution égalitaire

La performance est collective, l'ensemble des métiers est essentiel au fonctionnement de nos entreprises. L'accord d'intéressement doit **reconnaitre toutes les contributions de nos salariés** et cela quelque soit leur salaire ! Il nous semble impératif de réduire, voire supprimer, la notion de « proportionnalité au salaire » dans la redistribution de l'intéressement.

FO se réserve le droit de ne pas signer un accord qui ne serait pas favorable aux salariés

